L’Assemblée nationale adopte la loi élargissant les conditions de l’usage des armes pour les policiers

09/02/2017 à 12h53

L’Assemblée nationale a adopté hier en première lecture la loi dite sécurité justice. Ce projet de loi avait été déposé par le gouvernement à la suite à l’agression de quatre policiers à Viry-Châtillon (Essonne).

L’objectif principal de ce texte est d’uniformiser les règles encadrant l’usage des armes. Désormais les conditions d’ouverture du feu seront élargies pour les agents de la police nationale. La ligue des droits de l’Homme s’alarme d’une loi qui «autorise les forces de l’ordre à ouvrir le feu dans des conditions qui vont d’augmenter le risque de bavures» et accuse le gouvernement d’oublier «jusqu’aux principes fondamentaux de l’Etat de droit.» Le défenseur des droits considère lui que «le projet de loi complexifie le régime juridique de l’usage des armes» sans pour autant assurer une plus grande sécurité juridique au policiers.

Liberation